

LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LES CONTRADICTIONS DES MOUSQUETAIRES

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de Martial, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial a effectué aujourd'hui ses courses dans une supérette **INTERMARCHÉ** Il a pu noter que le rayon « confiseries » comportait des espaces vides. Une affiche mentionnait : « *Le groupe **MARS** a décidé de ne plus nous livrer car nous voulons juste négocier leur augmentation de prix injustifiée. Notre rôle est de vous proposer vos marques préférées mais aussi de vous alerter de ces comportements qui vous sont défavorables. C'est ça être contre la vie chère.* » Effectivement ce slogan apparaît bien sur les multiples pancartes apposées sur les poteaux extérieurs.

De retour à son domicile, Martial s'est empressé d'écrire au service consommateurs pour lui signaler un autre comportement défavorable au consommateur : le fait d'avoir supprimé au 28 février 2025 la cagnotte constituée sur les cartes de fidélité **INTERMARCHÉ**. Cette stratégie des « Mousquetaires de la distribution » a donc nuit au pouvoir d'achat des clients concernés. Il attend avec impatience la réponse à sa demande d'explications, d'autant que deux concurrents au moins (**LECLERC** et **Coopérative U**) n'appliquent pas cette péremption annuelle.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)